

**Livre des règlements
Ville de Sainte-Agathe-des-Monts**

PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE SAINTE-AGATHE-DES-MONTS

**MISE À JOUR ADMINISTRATIVE DU RÈGLEMENT
ET SES AMENDEMENTS – FÉVRIER 2024**

RÈGLEMENT NUMÉRO 2024-M-371 SUR LA TARIFICATION DES SERVICES MUNICIPAUX

CONSIDÉRANT QU'en vertu des articles 244.1 et suivants de la *Loi sur la fiscalité municipale*, les municipalités peuvent prévoir que leurs biens, services ou activités soient financés, en tout ou en partie, au moyen d'un mode de tarification;

CONSIDÉRANT QUE le décret 1059-2005 concernant l'agglomération de Sainte-Agathe-des-Monts établit, entre autres, que le centre sportif Damien-Héту, la bibliothèque Gaston-Miron et la salle communautaire Le Bel Âge sont d'intérêt collectif pour la Ville de Sainte-Agathe-des-Monts (ci-après la « Ville ») et la Municipalité d'Ivry-sur-le-Lac (ci-après la « Municipalité »);

CONSIDÉRANT QU'il est dans l'intérêt de la Ville d'imposer une tarification pour les biens, services et activités qu'elle fournit;

CONSIDÉRANT QUE lors de la séance du conseil tenue le 12 décembre 2023, un membre du conseil a déposé un projet de règlement et a donné un avis de motion de l'adoption du présent règlement;

LE CONSEIL DÉCRÈTE CE QUI SUIT :

ARTICLE 1 PRÉAMBULE

Le préambule du présent règlement en fait partie intégrante comme si au long ici reproduit.

2024-M-371, art. 1

ARTICLE 2 VALIDITÉ

Le conseil adopte ce règlement dans son ensemble. Si une partie, une section, une sous-section, un article, un paragraphe, un alinéa ou un sous-alinéa de ce règlement était ou devait être un jour déclaré nul, toute autre disposition de ce règlement demeure en vigueur.

2024-M-371, art. 2

ARTICLE 3 CHAMP D'APPLICATION

Le présent règlement, ainsi que ses annexes, s'appliquent sur l'ensemble du territoire de la Ville.

Le présent règlement, ainsi que ses annexes, s'appliquent aux résidents de la Ville, ainsi que de l'agglomération de Sainte-Agathe-des-Monts, formée par la Ville et la Municipalité.

Les résidents de la Ville devront avoir en leur possession la carte agathoise et ceux de la Municipalité, la carte agglomération Ivry-sur-le-Lac afin de pouvoir bénéficier des tarifs leur étant réservés.

2024-M-371, art. 3

ARTICLE 4 OBJET DU RÈGLEMENT

Le présent règlement a pour objet d'établir une tarification pour le financement et l'utilisation de certains biens, service ou activités fournis par la Ville, pour le bénéfice de certaines activités de la Ville, et ce, à compter de l'entrée en vigueur de ce règlement.

2024-M-371, art. 4

Note : Ceci est une copie pour consultation, s'il y a une différence avec le document officiel, c'est l'original signé qui prévaut.

**Livre des règlements
Ville de Sainte-Agathe-des-Monts**

ARTICLE 5 TARIFICATION – IMPOSITION

Les tarifs, droits et prix mentionnés au présent règlement, en regard de chaque bien, service ou activité sont imposés et prélevés de toute personne qui désire utiliser lesdits biens ou services ou bénéficier desdites activités.

Des frais d'administration sont fixés au taux de 15 % lorsque les services municipaux sont rendus au bénéfice d'une tierce partie.

Toutefois, ces frais d'administration sont de 5 % lorsque le tiers est un organisme dont la Ville fait partie et à ce titre doit payer une quote-part (par ex. : la MRC des Laurentides, les régions intermunicipales, etc.).

Le taux d'intérêt applicable, lorsqu'il y a non-paiement des frais en vertu du présent règlement, est fixé à 17 % annuellement.

[2024-M-371, art. 5](#)

ARTICLE 6 SERVICES ADMINISTRATIFS

La tarification pour les différents services qui relèvent des Service administratifs est prévue à l'**Annexe A**, jointe au présent règlement pour en faire partie intégrante.

[2024-M-371, art. 6](#)

ARTICLE 7 SERVICE DES LOISIRS ET DE LA CULTURE

La tarification pour les différents services qui relèvent du Service des loisirs et de la culture est prévue à l'**Annexe B**.

[2024-M-371, art. 7](#)

ARTICLE 8 CARTES AGATHOISE ET AGGLOMÉRATION IVRY-SUR-LE-LAC

Les conditions d'admissibilité aux cartes agathoise et agglomération Ivry-sur-le-Lac sont prévues à l'**Annexe B-1**, jointes au présent règlement pour en faire partie intégrante.

Tout résident de la Ville ou de la Municipalité doit présenter une carte valide, agathoise ou agglomération Ivry-sur-le-Lac, le cas échéant, pour avoir accès aux avantages offerts par la Ville, lorsqu'applicable. À défaut de présenter une carte valide, le résident de la Ville ou de la Municipalité doit déboursier le tarif non-résident.

[2024-M-371, art. 8](#)

Entrée en vigueur de l'article 9 : 21 février 2024

ARTICLE 9 SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS

La tarification pour les travaux et/ou les différents services qui relèvent du Service des travaux publics est prévue à l'**Annexe C**, jointe au présent règlement pour en faire partie intégrante.

[2024-M-371, art. 9; 2024-M-371-1, art. 2](#)

ARTICLE 10 COUR MUNICIPALE

La tarification pour les différents services qui relèvent de la Cour municipale est prévue à l'**Annexe D**, jointe au présent règlement pour en faire partie intégrante et au *Règlement sur les cours municipales*.

[2024-M-371, art. 10](#)

Note : Ceci est une copie pour consultation, s'il y a une différence avec le document officiel, c'est l'original signé qui prévaut.

Entrée en vigueur de l'article 11 : 21 février 2024

ARTICLE 11 SERVICE DU DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE ET DE L'URBANISME

La tarification pour les différents services qui relèvent du Service du développement économique et de l'urbanisme est prévue à l'**Annexe E**, jointe au présent règlement pour en faire partie intégrante et au *Règlement sur l'application et l'administration des règlements d'urbanisme numéro 2009-U51* et ses amendements.

[2024-M-371, art. 11; 2024-M-371-1, art. 3](#)

ARTICLE 12 SERVICE JURIDIQUE ET DU GREFFE

La tarification pour les différents services qui relèvent du Service juridique et greffe est prévue à l'**Annexe F**, jointe au présent règlement pour en faire partie intégrante.

[2024-M-371, art. 12](#)

Entrée en vigueur de l'article 13 : 21 février 2024

ARTICLE 13 SERVICE DU GÉNIE ET DES INFRASTRUCTURES

La tarification pour les différents services qui relèvent du Service du génie et des infrastructures est prévue à l'**Annexe G**, jointe au présent règlement pour en faire partie intégrante.

[2024-M-371, art. 13; 2024-M-371-1, art. 4](#)

Entrée en vigueur de l'article 14 : 21 février 2024

ARTICLE 14 SERVICE DE LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE

La tarification pour les différents services qui relèvent du Service de la transition écologique est prévue à l'**Annexe H**, jointe au présent règlement pour en faire partie intégrante. ».

[2024-M-371-1, art. 6](#)

ARTICLE 15 MODALITÉS DE PAIEMENT

À moins d'une disposition expresse contenue dans les annexes, les modalités de paiement applicables sont les suivantes :

Tout paiement doit être versé par :

- Paiement par carte débit;
- Chèque fait à l'ordre de la Ville de Sainte-Agathe-des-Monts;
- Argent comptant (sauf en période d'application de mesures sanitaires préventives).

Le paiement doit être effectué au moment de l'acquisition du bien ou du service.

[2024-M-371, art. 14, 2024-M-371-1, art. 5](#)

ARTICLE 16 TAXES

Lorsqu'applicable, la taxe sur les produits et services (TPS) et la taxe de vente du Québec (TVQ) ou toute autre taxe doivent être ajoutés aux tarifs fixés par le présent règlement, selon les taux prescrits à la date de la facturation.

[2024-M-371, art. 15, 2024-M-371-1, art. 5](#)

**Livre des règlements
Ville de Sainte-Agathe-des-Monts**

ARTICLE 17 TARIFICATION NON PRÉVUE

Advenant que la Ville ait à fournir un service ou à exécuter des travaux non prévus au présent règlement, la Ville pourra exiger le paiement du coût réel des travaux ou des services rendus, incluant les coûts des bénéfices marginaux applicables ainsi que 15 % de frais d'administration ainsi que les taxes applicables.

[2024-M-371, art. 16, 2024-M-371-1, art. 5](#)

ARTICLE 18 RÉVISION DES TARIFS

Les tarifs seront majorés annuellement, et ce, dès le 1^{er} janvier 2025, selon le moins élevé des pourcentages suivants :

- a) L'indice des prix à la consommation (IPC) déterminé par Statistique Canada pour le Québec pour la période de septembre à septembre de l'année précédente;
- b) Une majoration de 3 %.

Cette majoration est applicable sur le tarif de l'année précédente et arrondi au dollar près lorsque le coût est moins de 50 \$ ou aux cinq dollars (5 \$) le plus près lorsque le coût est de 50 \$ et plus.

[2024-M-371, art. 17, 2024-M-371-1, art. 5](#)

ARTICLE 19 RESPECT DES RÈGLEMENTS, POLITIQUES ET PROCÉDURES

Toute personne qui utilise les biens et services offerts par la Ville doit respecter les modalités, les obligations, conditions établies par la Ville pour en bénéficier. La Ville autorise les directeurs de chaque service à ne plus offrir les biens ou les services à une personne qui ne se conforme pas au présent article jusqu'à ce qu'elle se conforme.

[2024-M-371, art. 18, 2024-M-371-1, art. 5](#)

ARTICLE 20 ABROGATION

Le présent règlement abroge le *Règlement numéro 2023-M-348 sur la tarification des services municipaux* et tous ses amendements.

[2024-M-371, art. 19, 2024-M-371-1, art. 5](#)

ARTICLE 21 ENTRÉE EN VIGUEUR

Le présent règlement entre en vigueur le 1^{er} janvier 2024.

[2024-M-371, art. 20, 2024-M-371-1, art. 5](#)

(S) FRÉDÉRIC BROUÉ

Frédéric Broué
Président de la séance

(S) ANNY DESPRÉS

Anny Després
Greffière adjointe

Numéro	Date d'entrée en vigueur
2024-M-371	1 ^{er} janvier 2024
2024-M-371-1	21 février 2024

Note : Ceci est une copie pour consultation, s'il y a une différence avec le document officiel, c'est l'original signé qui prévaut.

**Livre des règlements
Ville de Sainte-Agathe-des-Monts**

ANNEXE A – SERVICES ADMINISTRATIFS	
Description	Coûts
Dossier en vente pour taxes	
Préparation du dossier des sommes dues et élaboration de tous les documents reliés à la vente	77 \$
Frais suivants : - Frais du notaire - Ordonnance de vente - Frais juridiques - Frais d'enregistrement - Frais pour avis publics - Devoir du greffier - Jugement de distribution - Taxes applicables - Courrier certifié - Tout autres frais reliés à la vente pour taxes	Selon les coûts réels
Préparation du dossier pour un acte de retrait à la suite de la vente pour taxes	52 \$
Prescription acquisitive	
Attestation de paiement de taxes pour procédure de requête en prescription acquisitive	268 \$
Autres tarifications	
Frais pour chèque refusé par l'institution financière	37 \$
Copie d'un extrait du rôle d'évaluation	0,53 \$/ unité d'évaluation ^{Note 1}
Copie du rapport financier	3,65 \$ ^{Note 1}
Copie de documents non spécifiquement prévu	0,45 \$/page ^{Note 1}
Frais d'entreposage de biens meubles (lorsque requis)	Coûts réels + 54 \$ de frais de gestion
Note 1 : Les tarifs sont majorés selon le <i>Règlement sur les frais exigibles pour la transcription, la reproduction et la transmission de documents et de renseignements personnels</i>	

Note : Ceci est une copie pour consultation, s'il y a une différence avec le document officiel, c'est l'original signé qui prévaut.

**Livre des règlements
Ville de Sainte-Agathe-des-Monts**

ANNEXE B – SERVICE DES LOISIRS ET DE LA CULTURE				
Location de plateaux/salles/terrain				
Lieu	Résident	Non-résident	Tarif – Municipalité d'Ivry-sur-le-Lac	Tarif unique
Place Lagny	200 \$/jour	465 \$/jour	200 \$/jour	--
Salle Champlain	180 \$/jour	360 \$/jour	180 \$/jour	--
Salle Le relais des sables	205 \$/jour	465 \$/jour	205 \$/jour	--
Salle le Bel âge	205 \$/jour	465 \$/jour	205 \$/jour	--
Location de salle de plus d'une journée consécutive	--	--	--	Rabais de 25 % sur le tarif résident ou non résident pour la deuxième journée consécutive Rabais de 50 % sur le tarif résident ou non résident pour la troisième journée consécutive et toutes les autres journées consécutives subséquentes
Mezzanine (Centre sportif)	180 \$/jour	360 \$/jour	180 \$/jour	--
Aquarium (Centre sportif)	180 \$/jour	360 \$/jour	180 \$/jour	--
Salle VIP (Centre sportif)	180 \$/jour	360 \$/jour	180 \$/jour	--
Gymnase simple	--	--	--	32 \$/heure
Palestre	--	--	--	32 \$/heure
Classe	--	--	--	32 \$/heure
Terrain de balle Pierre-Fournelle	Gratuit ^{Note 1} _{Note 10}	82 \$/heure 540 \$/saison ^{Note 2} Gratuit/fin de semaine ^{Note 3}	Gratuit ^{Note 1} _{Note 10}	
Frais de ménage – salles communautaires – Partenaire public et parapublic ^{Note 4}	--	--	--	80 \$/location
Utilisation de musique	--	--	--	65 \$ ^{Note 5}
Aréna				
Activité / lieu	Résident	Non-résident	Tarif – Municipalité d'Ivry-sur-le-Lac	Tarif unique
Patinage	Gratuit	7 \$	Gratuit	--

Note : Ceci est une copie pour consultation, s'il y a une différence avec le document officiel, c'est l'original signé qui prévaut.

**Livre des règlements
Ville de Sainte-Agathe-des-Monts**

		5 \$ (5 ans et moins)		
Hockey libre	Gratuit	7 \$ 5 \$ (5 ans et moins)	Gratuit	--
Casier – centre sportif	50 \$/saison	105 \$/saison	50 \$/saison	--
Glace intérieure – 50 minutes ^{Note 9} Sauf du lundi au vendredi de 6 heures à 16 heures	--	--	--	175 \$
Glace intérieure – 50 minutes ^{Note 9} Lundi au vendredi de 6 heures à 16 heures				120 \$
Glace intérieure – 80 minutes ^{Note 9} Sauf du lundi au vendredi de 6 heures à 16 heures	--	--	--	260 \$
Glace intérieure – 80 minutes ^{Note 9} Lundi au vendredi de 6 heures à 16 heures				175 \$
Glace intérieure – 50 minutes OBNL Lundi au vendredi de 6 heures à 16 heures				Gratuit ^{Note 10}
Glace extérieure	--	--	--	80 \$/heure
Divers				
Activité	Résident	Non-résident	Tarif – Municipalité d'Ivry-sur-le-Lac	Tarif unique
Badminton	Gratuit	8 \$	Gratuit	--
Pickleball intérieur	Gratuit	8 \$	Gratuit	--
Tennis	Gratuit	Gratuit	Gratuit	--
Cours de la programmation du Service des loisirs et de la culture				
Catégorie	Résident	Non-résident	Tarif – Municipalité d'Ivry-sur-le-Lac	Tarif unique
Enfant	Min. 50 \$ - Max. 175 \$	Min. 65 \$ - Max. 225 \$	Min. 50 \$ - Max. 175 \$	--
Adulte	Min. 50 \$ - Max. 175 \$	Min. 65 \$ - Max. 225 \$	Min. 50 \$ - Max. 175 \$	--
Plages				
Catégorie	Résident	Non-résident	Tarif – Municipalité d'Ivry-sur-le-Lac	Tarif saisonnier non-résident avec entente intermunicipale
0-3 ans	Gratuit	Gratuit	Gratuit	

Note : Ceci est une copie pour consultation, s'il y a une différence avec le document officiel, c'est l'original signé qui prévaut.

**Livre des règlements
Ville de Sainte-Agathe-des-Monts**

4-5 ans	Gratuit	5 \$/jour 25 \$/saison	Gratuit	20 \$/saison
6-17 ans	Gratuit	10 \$/jour 6 \$ après 15 heures 55 \$/saison	Gratuit	45 \$/saison
18 ans et plus	Gratuit	15 \$/jour 10 \$ après 15 heures 105 \$/saison	Gratuit	110 \$/saison
Famille	Gratuit	285 \$/saison	Gratuit	235 \$/saison
Saisonniers au Camping et centre de plein air Ste-Agathe-des-Monts	15 \$/saison	--	15 \$/saison	--
Groupe (20 personnes et plus)	Gratuit	Réduction de 25 % du lundi au vendredi, sauf les jours fériés et pendant les vacances de la construction	Gratuit	
Autobus et chauffeur (groupe)	--	Gratuit	--	
Accompagnateur par 10 enfants (groupe)	--	Gratuit	--	
Personne hébergée dans un établissement touristique à Sainte-Agathe	--	36 \$/carte/transférable Valide pour une personne à la fois	--	
Terrain de volleyball	10 \$/heure	15 \$/heure	10 \$/heure	12 \$/heure
Piscine				
Bain libre				
Catégorie	Résident	Tarif – Municipalité d'Ivry-sur-le-Lac	Non-résident	
Bain libre 0-5 ans	Gratuit	Gratuit	3 \$	
Bain libre 6- 13 ans	Gratuit	Gratuit	6 \$	
Bain libre 14-17 ans	Gratuit	Gratuit	8 \$	
Bain libre adultes	Gratuit	Gratuit	10 \$	
Bain libre 60 ans et plus	Gratuit	Gratuit	8 \$	
Carte - 15 entrées				
Catégorie	Résident	Tarif – Municipalité d'Ivry-sur-le-Lac	Non-résident	
0-5 ans	Gratuit	Gratuit	28 \$	
6- 13 ans	Gratuit	Gratuit	60 \$	
14-17 ans	Gratuit	Gratuit	65 \$	

Note : Ceci est une copie pour consultation, s'il y a une différence avec le document officiel, c'est l'original signé qui prévaut.

**Livre des règlements
Ville de Sainte-Agathe-des-Monts**

18 à 59 ans	Gratuit	Gratuit	90 \$
60 ans et +	Gratuit	Gratuit	65 \$
Passé annuelle (janvier à octobre) ^{Note 11}			
Catégorie	Résident	Tarif – Municipalité d'Ivry-sur-le-Lac	Non-résident
0-5 ans	Gratuit	Gratuit	40 \$
6-12 ans	Gratuit	Gratuit	90 \$
13-17 ans	Gratuit	Gratuit	105 \$
18 à 59 ans	Gratuit	Gratuit	170 \$
60 ans et +	Gratuit	Gratuit	105 \$
Cours			
Catégorie	Résident	Tarif – Municipalité d'Ivry-sur-le-Lac	Non-résident
Enfants-30 minutes ^{Note 6}	55 \$	55 \$	105 \$
Enfants – 60 minutes ^{Note 6}	70 \$	70 \$	105 \$
Adulte	Min. :10 \$/heure Max. :12 \$/heure	Min. :10 \$/heure Max. :12 \$/heure	Min. : 13 \$/heure Max. : 18 \$/heure
Water-polo	90 \$	90 \$	120 \$
Médaille de bronze (20h)	230 \$	230 \$	315 \$
Croix de bronze (20h)	230 \$	230 \$	315 \$
Premiers soins général (16h)	165 \$	165 \$	215 \$
Sauveteur national piscine (40h)	250 \$	250 \$	325 \$
Requalification sauveteur national piscine (4h)	125 \$	125 \$	125 \$
Moniteur sécurité aquatique	320 \$	320 \$	425 \$
Privé	Location piscine : 32 \$/30 min ou 50 \$/heure Coût moniteur : 30 \$/30 min ou 40 \$/heure	Location piscine : 32 \$/30 min ou 50 \$/heure Coût moniteur : 30 \$/30 min ou 40 \$/heure	Location piscine : 41 \$/30 min ou 60 \$/heure Coût moniteur : 30 \$/30 min ou 40 \$/heure
Semi-privé (Maximum de 2 personnes)	Location piscine : 31 \$/30 min ou 50 \$/heure Coût moniteur : 30 \$/30 min ou 40 \$/heure	Location piscine : 31 \$/30 min ou 50 \$/heure Coût moniteur : 30 \$/30 min ou 40 \$/heure	Location piscine : 50 \$/30 min ou 70 \$/heure Coût moniteur : 30 \$/30 min ou 40 \$/heure

Note : Ceci est une copie pour consultation, s'il y a une différence avec le document officiel, c'est l'original signé qui prévaut.

**Livre des règlements
Ville de Sainte-Agathe-des-Monts**

Location de piscine				
Catégorie	Résident	Non-résident	Tarif – Municipalité d'Ivry-sur-le-Lac	Tarif unique
Particulier	Location piscine : 110 \$/heure Coût sauveteur ^{Note 7} : 25 \$/heure	Location piscine : 155 \$/heure Coût sauveteur ^{Note 7} : 25 \$/heure	Location piscine : 110 \$/heure Coût sauveteur ^{Note 7} : 25 \$/heure	--
École locale, CPE local, OBNL soutenu ^{Note 8}	--	--	--	Location piscine : Gratuit Coût moniteur : 40 \$/heure Coût sauveteur ^{Note 7} : 25 \$/heure
École, CPE, OBNL extérieur de Sainte-Agathe- des-Monts	--	--	--	Location piscine : 125 \$/heure Coût moniteur : 40 \$/heure Coût sauveteur ^{Note 7} : 25 \$/heure
CISSS	--	--	--	Location piscine : 75 \$/heure Coût sauveteur ^{Note 7} : 25 \$/heure
Item de natation				
Catégorie	Résident	Non-résident	Tarif – Municipalité d'Ivry-sur-le-Lac	Tarif unique
Ballon dorsal	--	--	--	27 \$
Ceinture de natation hippopotame	--	--	--	32 \$
Casque de bain en lycra	--	--	--	10 \$
Casque de bain en silicone	--	--	--	12 \$
Casque de bain en latex	--	--	--	5 \$
Événements				
Catégorie	Résident	Non-résident	Tarif – Municipalité d'Ivry-sur-le-Lac	Tarif unique
Conférences	Gratuit	10 \$	Gratuit	--
Spectacles pour enfants	Gratuit	0-3 ans : Gratuit 4 à 17 ans : 7 \$ 18 ans et + : 10 \$	Gratuit	--
Visites culturelles	42 \$ - 75 \$	25 % de plus	42 \$ - 75 \$	--

Note : Ceci est une copie pour consultation, s'il y a une différence avec le document officiel, c'est l'original signé qui prévaut.

**Livre des règlements
Ville de Sainte-Agathe-des-Monts**

Location kiosque mur	--	--	--	145 \$/événement
Location kiosque centre	--	--	--	120 \$/événement
Location kiosque extérieur	--	--	--	80 \$/événement
Bibliothèque				
Catégorie	Résident	Non-résident	Tarif – Municipalité d'Ivry-sur-le-Lac	Tarif unique
Inscription	Gratuit	50 \$/an 41 \$/saison été	Gratuit	--
Heure du conte	Gratuit	7 \$	Gratuit	--
Livre perdu	--	--	--	Coût du livre + 9 \$
Remplacement carte perdue	--	--	--	5 \$
Camp de jour				
Catégorie	Résident	Non-résident	Tarif – Municipalité d'Ivry-sur-le-Lac	Tarif unique
1 ^{er} enfant Camp régulier	80 \$/ semaine	250 \$/semaine	250 \$/semaine	--
1 ^{er} enfant Camp spécialisé	125 \$/semaine	250 \$/semaine	250 \$/semaine	--
2 ^e enfant	70 \$/semaine 105 \$/semaine Camp spécialisé	--	--	--
3 ^e enfant	55 \$/semaine 90 \$/semaine Camp spécialisé	--	--	--
Chandail	--	--	--	12 \$
Service de garde	32 \$/semaine	50 \$/semaine	50 \$/semaine	
Frais de retard – service de garde	--	--	--	1 \$/minute
Frais d'administration aux municipalités participantes	--	--	--	7 % du montant facturé
Sports d'équipe organisés				
Baseball				
Catégorie	Résident	Non-résident	Tarif – Municipalité d'Ivry-sur-le-Lac	Tarif avec entente intermunicipale
Inscription	Tarif de l'association	+ 60 \$ du tarif de l'association	Tarif de l'association	Tarif de l'association
Hockey, patinage artistique, soccer, etc.				
Catégorie	Résident	Non-résident	Tarif – Municipalité d'Ivry-sur-le-Lac	Tarif avec entente intermunicipale
Inscription	Tarif de l'association	Taux double du tarif de l'association	Tarif de l'association	Tarif de l'association

Note : Ceci est une copie pour consultation, s'il y a une différence avec le document officiel, c'est l'original signé qui prévaut.

**Livre des règlements
Ville de Sainte-Agathe-des-Monts**

Publicité (espace publicitaire)				
Catégorie	Résident	Non-résident	Tarif – Municipalité d'Ivry-sur-le-Lac	Tarif unique
Aréna - bande	--	--	--	560 \$ / saison
Aréna - mur	--	--	--	350 \$ / saison
Frais de gestion				
Catégorie	Résident	Non-résident	Tarif – Municipalité d'Ivry-sur-le-Lac	Tarif unique
Frais administration	--	--	--	4 %
Carte Agathoise				
Catégorie	Résident	Non-résident	Tarif – Municipalité d'Ivry-sur-le-Lac	Tarif unique
Frais de remplacement	--	--	--	5 \$
Politique de remboursement				
<p><u>Loi sur la protection du consommateur</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - La <i>Loi sur la protection du consommateur</i> ne s'applique pas à la Ville pour les contrats de service à exécution successive relatif à un enseignement un entraînement ou une assistante (article 188 h) de la loi). 				
<p><u>Camp de jour</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Aucun remboursement si l'annulation est faite à l'intérieur de 10 jours ouvrables de la date de début du camp - Sur présentation de pièces justificatives, remboursement de 80 % du montant de l'inscription si annulation avant 10 jours ouvrables de la date de début du camp 				
<p><u>Cours</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Avant la date limite d'inscription, des frais de 15 % du coût d'inscription seront appliqués - Après la date limite d'inscription, des frais de 25 % du coût d'inscription seront appliqués - Aucun remboursement après le début des cours. 				
<p><u>Location de glace, salles et autres plateaux sportifs :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Remboursement de 50 % des frais, si annulation à l'intérieur de 7 jours ouvrables de la date de location - Remboursement de 80 % des frais si annulation plus de 7 jours avant la date de location 				
<p><u>Note 1 :</u> Sur disponibilité du terrain, les résidents y ont accès gratuitement à l'heure ou pour une fin de semaine.</p>				
<p><u>Note 2 :</u> Le tarif pour la location saisonnière pour le terrain de balle Pierre-Fournelle s'applique seulement aux ligues adultes.</p>				
<p><u>Note 3 :</u> Sur disponibilité du terrain, les non-résidents y ont accès gratuitement pour une fin de semaine.</p>				
<p><u>Note 4 :</u> Ce tarif s'applique à un organisme public ou parapublic selon la Politique de soutien aux organismes adoptée le 12 novembre 2019, telle qu'amendée.</p>				
<p><u>Note 5 :</u> Des frais de droits d'auteurs sont payables à Entandem lorsque de la musique est utilisée dans la salle louée.</p>				
<p><u>Note 6 :</u> Un rabais de 15 % s'applique pour le 2^e enfant Un rabais de 30 % s'applique pour le 3^e enfant</p>				
<p><u>Note 7 :</u> Un minimum de deux personnes qualifiées pour agir en tant sauveteur est requis. Le taux indiqué est celui pour un seul sauveteur.</p>				
<p><u>Note 8 :</u></p>				

Note : Ceci est une copie pour consultation, s'il y a une différence avec le document officiel, c'est l'original signé qui prévaut.

**Livre des règlements
Ville de Sainte-Agathe-des-Monts**

Un organisme soutenu selon la Politique de soutien aux organismes adoptée le 12 novembre 2019, telle qu'amendée.

Note 9 :

Un contrat de location de glace d'un minimum de 30 heures inclut deux prêts de salles communautaires sans frais par saison (selon les disponibilités).

Note 10 :

Un maximum d'une période de 50 minutes par semaine est allouée, selon les disponibilités, aux OBNL à vocation principalement communautaire et soutenus par la Ville en vertu de la Politique de soutien aux organismes.

Note 11 :

En raison de la fermeture de la piscine en octobre 2023 pour des travaux de réfection, les tarifs ont été ajustés au prorata de 8 mois d'opération, plutôt que de 10 mois pour une saison régulière.

Pour consultation seulement

**ANNEXE B-1 – CARTES AGATHOISE ET AGGLOMÉRATION IVRY-SUR-LE-LAC
CONDITIONS D'ADMISSIBILITÉ**

1. OBJECTIFS

Les cartes agathoise et agglomération Ivry-sur-le-Lac poursuivent cinq objectifs:

- a) Permettre aux résidents de la Ville de Sainte-Agathe-des-Monts (ci-après la « Ville ») et de la Municipalité d'Ivry-sur-le-Lac (ci-après la « Municipalité ») de procéder aux inscriptions en ligne via le logiciel Sports Plus;
- b) Remplacer la carte de plage et de bibliothèque;
- c) Mettre à la disposition des commerçants et organismes un outil de marketing pour offrir des rabais ou privilèges à une clientèle locale;
- d) Mieux quantifier l'utilisation de différents services offerts et générer des rapports et statistiques nécessaires à leur évaluation;
- e) Offrir des gratuités ou une tarification réduite à certains services de la Ville, ainsi qu'à certains services offerts par des organismes et entreprises situés sur le territoire de la Ville de Sainte-Agathe-des-Monts.

2. ÉLIGIBILITÉ ET CONDITIONS D'ÉMISSION

Les cartes agathoise et agglomération Ivry-sur-le-Lac permettent aux résidents de la Ville et de la Municipalité d'être reconnus et de bénéficier des avantages offerts par l'une ou l'autre des cartes. En ce sens, elles sont inclusives puisqu'elles couvrent le plus grand nombre de personnes tout en assurant une équité entre les différentes catégories.

Les conditions d'admissibilité établies, sans être trop contraignantes pour le bénéficiaire des cartes, permettent d'établir sa catégorie de façon claire et non équivoque.

Il est à noter que les cartes agathoise et agglomération Ivry-sur-le-Lac ne peuvent servir de pièce d'identité.

Les critères suivants s'appliquent pour déterminer qui est considéré comme un résident de la Ville et de la Municipalité aux fins d'obtention des cartes agathoise et agglomération Ivry-sur-le-Lac :

- a) Personne physique ayant son domicile permanent sur le territoire de la Ville ou de la Municipalité:**
 - Adulte : Deux preuves de résidence (compte de taxes municipales ou scolaires, facture d'électricité ou de téléphone fixe) dont une avec photo (permis de conduire, carte d'assurance-maladie, passeport);
 - Enfant : bulletin scolaire, certificat de naissance ou tout autre document démontrant le lien de parenté (père, mère, tuteur) avec un adulte résident.
- b) Personne physique et sa famille immédiate (conjoint, conjointe, enfants de moins de 18 ans) ayant une résidence secondaire sur le territoire de la Ville ou de la Municipalité :**
 - Adulte : Compte de taxes municipales ou scolaires, compte d'électricité ou de téléphone fixe avec l'adresse de la résidence et pièce d'identité avec photo;
 - Enfant : bulletin scolaire, certificat de naissance ou tout autre document démontrant le lien de parenté (père, mère, tuteur) avec un adulte résident.

Note : Ceci est une copie pour consultation, s'il y a une différence avec le document officiel, c'est l'original signé qui prévaut.

**Livre des règlements
Ville de Sainte-Agathe-des-Monts**

c) Personne physique propriétaire d'un terrain ou d'un immeuble sur le territoire de la Ville ou de la Municipalité et résidant à l'extérieur du territoire (une carte par propriété) et dont l'immeuble est en location:

- Compte de taxes municipales ou scolaires, compte d'électricité ou de téléphone fixe avec l'adresse de la résidence et pièce d'identité avec photo.

d) Personne physique et sa famille immédiate (conjoint, conjointe, enfants de moins de 18 ans) locataire annuel au Camping Ste-Agathe et qui remplit les critères pour être inscrit sur la liste électorale:

- Adulte : Bail du camping et pièce d'identité avec photo mentionnant l'adresse de Sainte-Agathe-des-Monts;
- Enfant : bulletin scolaire, certificat de naissance ou tout autre document démontrant le lien de parenté (père, mère, tuteur) avec un adulte locataire du camping.

e) Représentant d'une personne morale propriétaire d'un terrain ou d'un immeuble sur le territoire de la Ville ou de la Municipalité (une carte par propriété):

- Compte de taxes municipales ou scolaire ou compte d'électricité avec l'adresse de la résidence, document attestant que la personne est la propriétaire ou représentante de la personne morale et pièce d'identité avec photo.

f) Enfant mineur en garde partagée (un ou deux parents résidents de la Ville ou de la Municipalité):

- Bulletin scolaire, certificat de naissance ou tout autre document démontrant le lien de parenté (père, mère, tuteur) avec un adulte résident ;
- Une seule carte par enfant sera émise.

g) Enfant mineur en centre ou famille d'accueil:

- Bulletin scolaire, certificat de naissance ou tout autre document attestant de la garde légale de l'enfant par un tuteur résident.

h) Personne vivant dans une résidence pour aînés, un établissement de santé ou en famille d'accueil sur le territoire de la Ville ou de la Municipalité :

- Une pièce d'identité avec ou sans photo et vérification auprès de la résidence ou de la famille d'accueil.

Exclusions :

- Les personnes séjournant, à court ou long terme, chez un résident à titre d'invité;
- Les propriétaires de commerces qui sont locataires de leur local commercial;
- Les organismes communautaires; cependant, ceux offrant des services sur le territoire de la Ville pourront toutefois se procurer des laissez-passer pour avoir accès aux plages gratuitement. Lesdits laissez-passer doivent servir aux bénéficiaires et accompagnateurs. Le nombre de laissez-passer sera déterminé en fonction des besoins de l'organisme.

3. VALIDITÉ ET RENOUVELLEMENT

Les cartes agathoise et agglomération Ivry-sur-le-Lac avec photo **sont valides pour deux ans** à compter de leur date d'émission.

Le renouvellement doit se faire selon les mêmes conditions qu'une première inscription et le détenteur doit obligatoirement avoir sa carte avec lui. Il est permis de renouveler sa carte un mois avant sa date d'expiration.

Note : Ceci est une copie pour consultation, s'il y a une différence avec le document officiel, c'est l'original signé qui prévaut.

4. LIEUX D'ÉMISSION

Les cartes agathoise et agglomération Ivry-sur-le-Lac sont émises et renouvelées dans les lieux suivants :

- Bibliothèque (selon les heures d'ouverture)
- Plage Tessier (selon les heures d'ouverture, en saison)

5. AVANTAGES OFFERTS

- Inscription en ligne pour les cours et autres activités sportives;
- Inscription en ligne pour les camps de jour;
- Carte de bibliothèque;
- Carte de plage;
- Accès gratuits et/ou tarifs réduits pour certaines activités.

Pour consultation seulement

**Livre des règlements
Ville de Sainte-Agathe-des-Monts**

ANNEXE C – SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS

1. Tarification horaire des employés de la ville

À chaque fois que des travaux ou interventions sont effectués par les employés de la Ville, lesquels sont facturables en vertu d'un règlement de la Ville, ou s'ils sont au seul bénéfice d'un citoyen ou d'un tiers, le coût réel de ceux-ci sera facturé selon le nombre d'heures effectuées ainsi que la machinerie utilisée selon les montants prévus à la présente Annexe ainsi que les frais d'administration applicables en vertu de l'article 5 du présent règlement, le cas échéant :

Cadres	
Cadre intermédiaire	Taux horaire du cadre * + Pourcentage des bénéfiques marginaux
Directeur	Taux horaire du cadre * + Pourcentage des bénéfiques marginaux

**Les heures sont arrondies par heure complète.*

Main d'œuvre					
Toutes les classes d'emploi selon la convention collective (Annexe E)	Tarif horaire de la classe « échelon maximum – statut permanent »	Pourcentage des bénéfiques marginaux	Taux – temps régulier + pourcentage des bénéfiques marginaux	Taux – temps et demi + pourcentage des bénéfiques marginaux	Taux – temps double + pourcentage des bénéfiques marginaux
C à G	Taux de la convention *	45 %	100 % du tarif + 45 %	150 % du tarif + 45 %	200 % du tarif + 45 %

**Selon les dispositions de la convention collective, un minimum de trois heures de travail sera facturé pour le temps supplémentaire requis par la Ville lorsqu'un employé doit revenir sur les lieux du travail; Les heures sont arrondies par heure complète. Toute autre disposition de la convention en lien avec la rémunération des employés est applicable.*

2. Coût de la machinerie, de l'équipement et de l'outillage (sans opérateur)

MACHINERIE, ÉQUIPEMENT, OUTIL	TARIF (\$) PAR HEURE
Camionnette	27 \$
Camion-citerne	48 \$
Camion 6 roues	43 \$
Camion 10 roues	57 \$
Camion 12 roues	67 \$
Camion avec nacelle (électricien)	57 \$
Camion de service (aqueduc)	57 \$
Chargeur 324K	103 \$
Chargeur 644K	124 \$
Chenillette à trottoir	88 \$
Rouleau	38 \$
Rétrocaveuse	62 \$
Rétrocaveuse avec marteau	98 \$
Pelle chenille 135C	72 \$
Pelle chenille 135C avec marteau	108 \$
Transport de pelle fardier	108 \$
Niveleuse 772-G	124 \$
Souffleuse C-1230-D	196 \$
Souffleuse C-1016-D	185

Note : Ceci est une copie pour consultation, s'il y a une différence avec le document officiel, c'est l'original signé qui prévaut.

**Livre des règlements
Ville de Sainte-Agathe-des-Monts**

Balai aspirateur	134 \$
Balai mécanique	144 \$
Écureur – hydro excavation	335 \$
Écureur – égout sanitaire	232 \$
Petit outillage divers	108 \$/jour

3. Coût forfaitaire pour services spéciaux

Équipe d'asphalte avec signalisation (se rajoute à ce prix le coût du bitume utilisé à la tonne)	690 \$
Ouverture et fermeture de boîtes de services (en dehors des heures de travail)	319 \$
Test sur bornes d'incendies	319 \$
Déneigement d'une voie privée ouverte au public par tolérance du propriétaire, sur requête d'une majorité des propriétaires ou occupants riverains, sous réserve de l'acceptation par une résolution du conseil municipal	10 610 \$ / kilomètre*
*Une portion de km fera l'objet d'une tarification au prorata	

4. Coût pour le dépôt de neige au site de neige usée de la Ville (prix par voyage)

Camion 10 roues	66 \$
Camion 12 roues	78 \$
Camion remorque	105 \$

5. Coût forfaitaire pour la réfection de trottoirs et bordures (prix au mètre linéaire)

Réfection de bordure (asphalte)	67 \$/ mètre linéaire
Réfection de bordure (béton)	216 \$/mètre linéaire
Réfection de trottoir	340 \$/mètre linéaire

6. Autres tarifs

- a) Le prix fixé pour la fourniture d'un bien préalablement entendu par une entente entre la Ville et un tiers;
- b) Le prix établi en vertu du contrat en vigueur pour tout matériau ou toute fourniture ainsi que toute pièce d'équipement ou de machinerie, non mentionné au paragraphe 2;
- c) Lorsque le remorquage de véhicule est requis et effectué conformément au *Règlement sur la circulation* en vigueur, le coût réel du remorquage est facturé, en plus des frais de gestion au montant de 52 \$ et des frais de fourrière de 52 \$.

Note : Ceci est une copie pour consultation, s'il y a une différence avec le document officiel, c'est l'original signé qui prévaut.

**Livre des règlements
Ville de Sainte-Agathe-des-Monts**

ANNEXE D – COUR MUNICIPALE	
Description	Coûts
Tarification des services offerts	Tarif prévu dans le Tarif judiciaire en matière pénale
Frais de perception inter cour municipale	21 \$
Enregistrement des séances de cour	21 \$
Assermentation	5 \$/document ^{Note 1}
Frais de carte de crédit pour paiement en ligne (constat express)	8 \$
Note 1 : Le tarif est majoré selon la <i>Loi sur les tribunaux judiciaires</i>	

Pour consultation seulement

Note : Ceci est une copie pour consultation, s'il y a une différence avec le document officiel, c'est l'original signé qui prévaut.

**Livre des règlements
Ville de Sainte-Agathe-des-Monts**

ANNEXE E – SERVICE DU DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE ET DE L'URBANISME		
Catégorie	Tarification	
Frais d'évaluation foncière	Coût réel	
Dépôt pour frais d'évaluation foncière	50 % du montant estimé	
Frais de gestion transaction de terrain appartenant à la Ville	Valeur marchande	Tarification
	Entre 1 000 \$ et 50 000 \$	530 \$
	Plus de 50 000 \$	530 \$ + 1 % de la valeur excédentaire à 50 000 \$
Analyse des infrastructures (aqueduc et égout) en place pour la connexion aux réseaux	52 \$	
Mise en place d'une entente de travaux municipaux conformément au règlement en vigueur	3 185 \$	
Dépôt pour mise en place d'une entente de travaux municipaux	1 591 \$	

Pour consultation seulement

Note : Ceci est une copie pour consultation, s'il y a une différence avec le document officiel, c'est l'original signé qui prévaut.

**Livre des règlements
Ville de Sainte-Agathe-des-Monts**

ANNEXE F – SERVICE JURIDIQUE ET GREFFE	
Description	Coûts
Assermentation	5 \$/document ^{Note 1}
Copie de règlement municipal	0,45 \$/page (max. 35 \$) ^{Note 2}
Reproduction de la liste des contribuables ou habitants	0,01 \$/nom ^{Note 1}
Reproduction de la liste des électeurs ou des personnes habiles à voter lors d'un référendum	0,01 \$/nom ^{Note 2}
Copie d'un document autres que ceux prévus	0,45 \$/page ^{Note 2}
Demande d'accès à l'information	Tarif prévu ^{Note 2}
Note 1 : Le tarif est majoré selon la <i>Loi sur les tribunaux judiciaires</i>	
Note 2 : Les tarifs sont majorés selon le <i>Règlement sur les frais exigibles pour la transcription, la reproduction et la transmission de documents et de renseignements personnels</i>	

Pour consultation seulement

Note : Ceci est une copie pour consultation, s'il y a une différence avec le document officiel, c'est l'original signé qui prévaut.

**Livre des règlements
Ville de Sainte-Agathe-des-Monts**

SERVICE DU GÉNIE ET DES INFRASTRUCTURES		
DIVISION DE L'HYGIÈNE		
COMPTEURS D'EAU (Règlement 2018-M-257 et ses amendements)		
Frais d'acquisition d'un compteur d'eau et émetteur <i>(Tarif établi en fonction du diamètre minimal de la tuyauterie au point d'installation du compteur d'eau)</i>	Diamètre	Tarification
	¾ pouce	278 \$
	1 pouce	618 \$
	1 ½ pouce	649 \$
	2 pouces	1 805 \$
	3 pouces	2760 \$
Frais de vérification - Volume mesuré par le compteur d'eau <i>(Tarif établi en fonction du diamètre minimal de la tuyauterie au point d'installation du compteur d'eau)</i>	Diamètre	Tarification
	¾ pouce	124 \$
	1 pouce	139 \$
	1 ½ pouce	237 \$
	2 pouces	247 \$
	3 pouces	361 \$
Note1 : Le paiement peut se faire en deux versements, à intervalles de six mois		

Pour consultation seulement

Note : Ceci est une copie pour consultation, s'il y a une différence avec le document officiel, c'est l'original signé qui prévaut.

**Livre des règlements
Ville de Sainte-Agathe-des-Monts**

ANNEXE H – SERVICE DE LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE		
INDUSTRIES, COMMERCE ET INSTITUTIONS (ICI)		
SERVICES POUR LES BACS ROULANTS		
Fourniture de bac roulant, collecte, transport et disposition/traitement des déchets ultimes	Tarification	
Bac roulant supplémentaire de 360 litres pour déchets ultimes	308 \$ / an	
Fourniture bac roulant (matières recyclables et matières organiques)	Tarification	
Bac roulant supplémentaire de 360 litres pour matières recyclables	93 \$	
Bac roulant supplémentaire de 240 litres pour matières organiques	84 \$	
SERVICE EN CONTENEURS À CHARGEMENT AVANT		
3 services : déchets ultimes, matières recyclables et matières organiques		
Location conteneur, collecte, transport et disposition/traitement	Tarification 36 semaines <small>Note 1, Note 2</small>	Tarification 52 semaines <small>Note 1, Note 3</small>
Conteneur pour déchets ultimes 2 verges cubes	3 570 \$/ an	4 515 \$/ an
Conteneur pour déchets ultimes 4 verges cubes	5 775 \$/ an	7 665 \$/ an
Conteneur pour déchets ultimes 6 verges cubes	8 085 \$/ an	10 815 \$/ an
Conteneur pour déchets ultimes 8 verges cubes	10 290 \$/ an	14 070 \$/ an
<p>Note 1 : Le nombre de collecte est déterminé selon l'évaluation des besoins effectuée par la Ville</p> <p>Note 2 : Cette tarification inclut, sans frais supplémentaires, le service de location de conteneurs, de collecte, de transport et de disposition/traitement pour :</p> <ul style="list-style-type: none"> - 36 semaines de collecte de déchets ultimes - 36 semaines de collecte de matières organiques - 52 semaines de collecte de matières recyclables <p>Note 3 : Cette tarification inclut, sans frais supplémentaires, le service de location de conteneurs, de collecte, de transport et de disposition/traitement pour :</p> <ul style="list-style-type: none"> - 52 semaines de collecte de déchets ultimes - 36 semaines de collecte de matières organiques - 52 semaines de collecte de matières recyclables 		
2 services : matières recyclables et matières organiques		
Location conteneur, collecte, transport et disposition/traitement	Tarification <small>Note 1, Note 2</small>	
Tarif fixe	3 570 \$/ an	
<p>Note 1 : La capacité du conteneur est déterminée selon l'évaluation des besoins effectuée par la Ville</p> <p>Note 2 : Cette tarification inclut le service de location de conteneurs, de collecte, de transport et de disposition/traitement pour :</p>		

Note : Ceci est une copie pour consultation, s'il y a une différence avec le document officiel, c'est l'original signé qui prévaut.

**Livre des règlements
Ville de Sainte-Agathe-des-Monts**

ANNEXE H – SERVICE DE LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE	
<ul style="list-style-type: none"> - 36 semaines de collecte de matières organiques - 52 semaines de collecte de matières recyclables 	
1 service : matières organiques	
Service de collecte, transport et traitement des matières organiques*	Tarification 36 semaines
Service pour conteneur de 2 verges cubes	660 \$/ an
Service pour conteneur de 3 verges cubes	990 \$/ an
Service pour conteneur de 4 verges cubes	1 315 \$/ an
* Le conteneur doit être fourni par le ICI et être conforme à la réglementation municipale	
RÉSIDENTIEL	
Contenant pour recyclage, compostage et déchet ultime	Tarification
Bac roulant supplémentaire de 360 litres pour recyclage	93 \$
Bac roulant supplémentaire de 240 litres pour compostage	84 \$
Bac roulant supplémentaire de 360 litres pour déchet ultime suivant l'analyse des besoins	275 \$ / an

Pour consultation seulement

Note : Ceci est une copie pour consultation, s'il y a une différence avec le document officiel, c'est l'original signé qui prévaut.